



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[www.accvm.ca](http://www.accvm.ca)

*Pour diffusion immédiate*

### L'ACCVM félicite l'AMF et les commissions des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba pour leur décision d'interrompre les travaux sur l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client

**Toronto (Ontario), le 11 mai 2017** – Les autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié aujourd'hui [l'Avis 33-319 du personnel portant sur le Document de consultation 33-404 des ACVM, Propositions de rehaussement des obligations des conseillers, des courtiers et des représentants envers leurs clients](#).

L'ACCVM félicite et appuie l'Autorité des marchés financiers (AMF) et les commissions des valeurs mobilières de l'Alberta (ASC), de la Colombie-Britannique (BCSC) et du Manitoba (MSC), qui ont estimé que les nouvelles moutures des réformes visées favoriseront la protection de l'intérêt des investisseurs sans qu'il y ait besoin d'une obligation aussi vague qu'incertaine d'agir au mieux des intérêts du client. Il y a longtemps que le milieu des valeurs mobilières défend ce point de vue.

« L'ACCVM appelle l'AMF, l'ASC, la BCSC et la MSC à encourager les autres organismes provinciaux de réglementation à adopter une position semblable afin d'arriver à mettre sur pied un cadre réglementaire harmonisé à travers le Canada, ce qui servirait l'intérêt des investisseurs et des marchés financiers », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM.

#### Au sujet de l'ACCVM

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses [130 membres](#) qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site [www.accvm.ca](http://www.accvm.ca).

Michael Gotzamanis  
Directeur principal des communications  
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)  
416 687-5475 – ligne directe au bureau  
416 320-6920 – cellulaire  
[mgotzamanis@iac.ca](mailto:mgotzamanis@iac.ca)